Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités et retraitées
Union syndicale Solidaires

Union syndicale Solidaires Retraités Retraitées

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Tél : 01 58 39 30 20 - unirs@solidaires.org - www.solidaires.org/

Note n° 146 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 16 novembre 2026

Une journée d'action spécifique aux retraité·es le 19 novembre largement justifiée

Les retraité·es sont la catégorie de la population la plus touchée par le PLF et le PLFSS, les deux mesures principales représentent plus de 10 % de l'ensemble des « économies » du gouvernement :
- la baisse du plafond de l'abattement fiscal de 10 % ;
- le gel ou la sous-indexation de la revalorisation des pensions, sauf pour les très basses pensions, inférieures de 77 € au seuil de pauvreté.

À cela s'ajoutent toutes les mesures sur la santé qui frappent davantage les personnes âgées, plus malades que la moyenne de la population. Les transferts de la Sécu vers les complémentaires santé augmentent les tarifs des complémentaires (25 % en trois ans), tarifs qui croissent avec l'âge et sans aucune prise en charge par une entreprise.

Stop à la régression sociale !

Toutes et tous à la manifestation nationale unitaire des retraité·e·s le 19 novembre !

Décisions des organisations de retraité·es

Sept organisations de retraité·es se sont réunies le 9 novembre, CGT, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble et Solidaires, sachant que la CFTC s'était excusée.

L'action du 19 novembre a été précisée : la préfecture n'a toujours pas répondu à la demande de parcours déposée ; pour relancer l'appel, confirmer la manifestation, réaffirmer l'importance d'y participer dans le contexte social, Solidaires rédige un court projet de communiqué de presse.

Rappels sur l'organisation de la manifestation du 19 novembre :
- **Accueil des manifestant·es à partir de 11h**, place du 18 juin 1940 (gare Montparnasse).
- **Conférence de presse à 12 h 30**, départ de la manifestation à 13 h et prise de parole unitaire en fin de manifestation.
- **Service d'ordre** : la CGT assure celui du cortège de tête, et chaque organisation son cortège.

Revalorisation de 1,4 % des retraites complémentaires

Le 14 octobre, les organisations syndicales et patronales gestionnaires de l'Agirc-Arrco ont décidé de revaloriser de 1,4 % les pensions de retraite complémentaire des salariés du secteur privé, au 1er novembre 2026. Ce montant ne compense pas l'inflation hors tabac estimée à 2 %. La valeur de service du point Agirc-Arrco passera de 1,4386 € à 1,4587 €, après avoir été gelée pendant un an.

Les « partenaires sociaux » ne sont pas libres de décider ce qu'ils veulent :

- **La « règle d'or »**, inscrite dans les accords Agirc-Arrco, impose au régime de disposer de réserves équivalant à au moins six mois de versement des pensions … mais il a actuellement 12 mois d'avance, de quoi compenser au moins l'inflation.
- **L'accord national interprofessionnel** du 5 octobre 2023 prévoit, pour 2024-2026, une revalorisation annuelle du montant de l'évolution des prix à la consommation hors tabac, diminuée de 0,4 point … soit pour 2026, 2 % d'inflation – 0,4 % = 1,6 %
- **Mais une marge d'ajustement de plus ou moins 0,4 point** est prévue par rapport à ce 1,6 %, ce qui autorise une revalorisation dans la fourchette de 1,2 à 2 %...
- **… mais l'accord interdit de dépasser l'évolution du salaire moyen par tête,** de 1,9 % en 2026. Résultat, la fourchette autorisée de la revalorisation se rétrécit, entre 1,2 % et 1,9 %.

Les règles rendent impossible la compensation de l'inflation de 2 % ! Pire, la majorité des « partenaires sociaux » ont décidé une augmentation de seulement **1,4 %**, avec les voix Medef, CPME, U2P et CFDT, CFTC, FO. La CGT a voté contre et la CFE-CGC a quitté les discussions.
De nouvelles règles seront négociées pour la période 2027-2030.

Le reste à vivre baisse

Les pensions augmentent moins que l'inflation, des mesures d'austérité sur la santé viennent la diminuer et les menaces sur le gel ou la sous-indexation des pensions, sur la suppression de l'abattement de 10 % dans le calcul de l'impôt viendraient réduire de 5,5 milliards la masse des pensions … et, en plus, en moyenne, la part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible brut est passée de 13,4 % en 1959 à 30,3 % en 2025 !
Loyer, électricité, assurances, téléphone : les dépenses dites « préengagées », incompressibles, absorbent aujourd'hui plus de 30 % du revenu disponible.

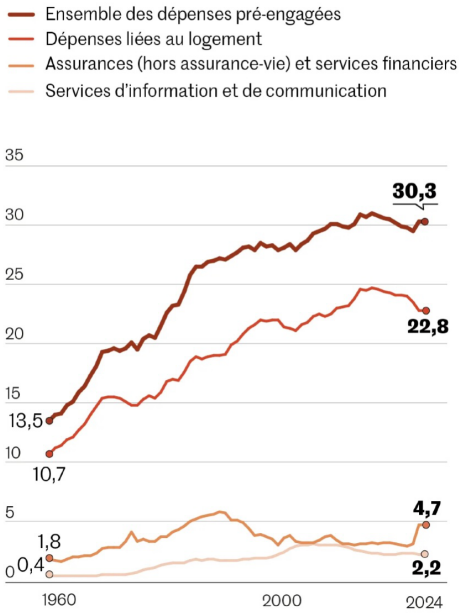
Le pouvoir d'achat diminue, de 0,7 % par unité de consommation en 2026 et ce, pour la deuxième année d'affilée, selon l'Insee, une situation inédite depuis 1960. Selon les calculs de l'Institut français d'économie, la perte depuis 2024 s'élève à 1 200 euros annuels pour une famille de deux adultes et deux enfants, et de 600 euros pour un adulte célibataire.

Les personnes en retraites perdent plus, notamment à cause de dépenses médicales plus importantes et des nombreux transferts de remboursements médicaux depuis la Sécurité sociale vers les complémentaires santé … qui augmentent leurs tarifs pour payer ces nouvelles prises en charge. Et les retraité·es n'ont plus d'aide de leur entreprise.

Ces dépenses augmentent les inégalités. Le dernier calcul de l'Insee, qui date de 2017, montre que les 20 % les plus démunis subissaient 31,5 % de dépenses contraintes dans leur revenu disponible contre 19 % pour les plus aisés. Une fois payées, elles laissent aux plus démunis un trop faible « reste à vivre » pour les dépenses alimentaires, les transports et le carburant, les soins médicaux, les achats de vêtements, d'équipement de la maison, ainsi que les loisirs. Elles imposent des sacrifices quand on ne peut pas piocher dans l'épargne : notamment tailler dans le budget alimentation, en privilégiant des produits moins chers ; la consommation de produits alimentaires a baissé de 6,3 % entre 2021 et 2024. Pire, 53 % des parents disent ne plus avoir les moyens de préparer l'avenir de leurs enfants, contre 43 % en 2024.

Un poids toujours plus lourd des dépenses contraintes

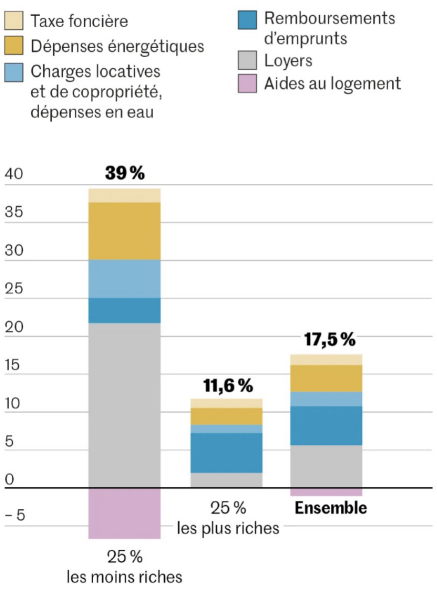
Evolution de la part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible brut, en %



Source : Insee

Les ménages les plus modestes pénalisés

Décomposition des taux d'effort en 2024, en %, selon les revenus par unité de consommation



Source : Insee

Infographie *Le Monde*

Le gouvernement augmente les cotisations des complémentaires santé

Selon l'UFC Que Choisir, les cotisations des complémentaires santé auraient augmenté de 25 % en trois ans. Ce surcoût pour les assurés est en grande partie la conséquence de la politique des gouvernements qui supprime des remboursements de l'Assurance maladie obligatoire (AMO) pour les transmettre aux complémentaires, et qui augmente certaines taxes.

Pendant l'été, le gouvernement a déjà supprimé des remboursements équivalents à 1 480 millions d'euros, dont 590 sur les soins dentaires, 470 sur les dispositifs médicaux, 370 sur les médicaments et 40 sur les transports. Il a aussi augmenté le plafond annuel des franchises médicales et des participations forfaitaires, de 100 à 140 euros par an et par personne.

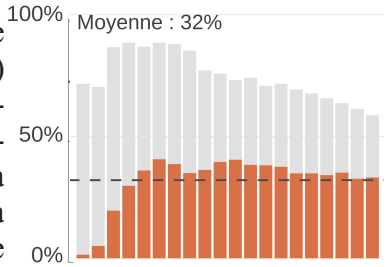
Maintenant, le PLFSS 2027 veut supprimer la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire de 700 millions d'euros de remboursement, dont 200 pour les frais de cures thermales.
Dans le même temps, il taxe davantage les complémentaires : « seulement » 0,4 milliard d'euros il y a 20 ans, 7,5 milliards maintenant. Et il espère reconduire la taxe exceptionnelle d'un milliard d'euros en 2026.

Les tarifs des complémentaires santé vont encore augmenter, et les retraité·es seront les plus frappé·es.

Budget 2027 : un effort inégal entre les ménages

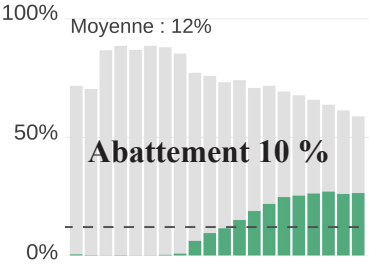
Le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) contiennent des mesures diminuant le revenu des ménages. L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) (cliquer ici) a calculé le coût de ces mesures :

La sous-indexation des pensions réduirait le revenu disponible de 32 % des ménages (9,6 millions) de 4,1 milliards d'euros. La perte moyenne serait de 430 euros par an. Elle serait inférieure à 0,1 % du niveau de vie pour les 10 % les plus modestes, atteindrait près de 0,4 % pour les revenus moyens, puis diminuerait à 0,17 % pour les 5 % les plus aisés.



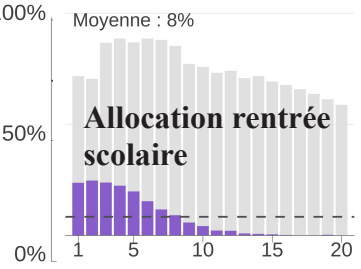
Légende : chaque barre verticale (appelée vingtile) représente 5 % des ménages, le plus modeste à gauche, le plus « aisé » à droite. La partie grise de la barre indique la part de ménage perdants à l'ensemble des mesures. La partie colorée montre la part des ménages impactée par une mesure. Moyenne 32 % indique que 32 % des ménages subissent la sous-indexation. Exemple de la 6e barre : 88,6 % des ménages perdraient pour l'ensemble des mesures et 40,7 % à la sous-indexation des pensions.

Le plafonnement de l'abattement de 10 % sur les pensions augmenterait l'impôt sur le revenu de 12 % des ménages (3,6 millions) de 1,1 milliard d'euros.



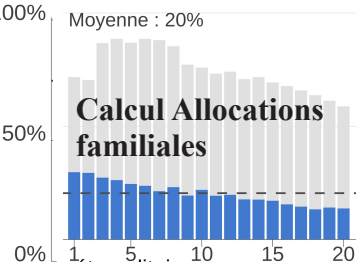
La hausse d'impôt serait de 320 euros par an en moyenne. Un coup d'œil sur tous les graphiques montre que c'est la seule mesure qui ne demande quasiment rien aux plus démunis et qui prend à la moitié des ménages aux plus hauts revenus.

La non-revalorisation des prestations réduirait le revenu disponible de la moitié la plus modeste des ménages de 1,7 milliard d'euros en 2027.

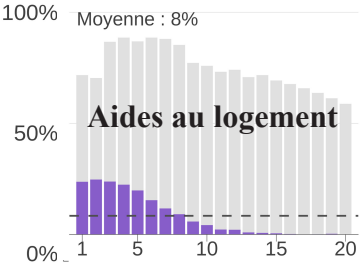


Cela concerne la prime d'activité gelée en avril : 723 millions d'euros pour 4,5 millions de ménages.

Le « recentrage » de l'ARS (allocation de rentrée scolaire) : 550 millions d'euros pour 2,5 millions de ménages.



La BMAF (Base Mensuelle de calcul des Allocations Familiales gelée en avril) : 341 millions d'€ pour 6,1 millions de ménages.



Les aides au logement gelées en octobre : 81 millions d'euros pour 4 millions de ménages.

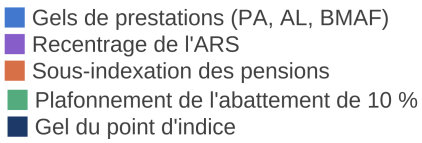
L'ensemble de ces mesures réduirait le revenu disponible des ménages de 8,7 milliards d'euros en 2027 (9,3 milliards en année pleine), soit une baisse de 0,63 % de leur niveau de vie moyen (0,67 % en année pleine). Trois ménages sur quatre (22,4 millions) seraient perdants, pour une perte moyenne de 390 euros par an. Les retraités supporteraient près de 60 % de l'effort (5,2 milliards d'euros). La moitié la plus modeste des ménages perdrait le plus en proportion de son niveau de vie : entre 0,77 % et 0,89 % jusqu'au 7e vingtile, contre 0,35 % pour les 5 % les plus aisés.

Les 2 graphiques en haut de la page suivante montre 2 courbes inverses, l'effet des mesures sur les ménages en euros et en niveau de vie.

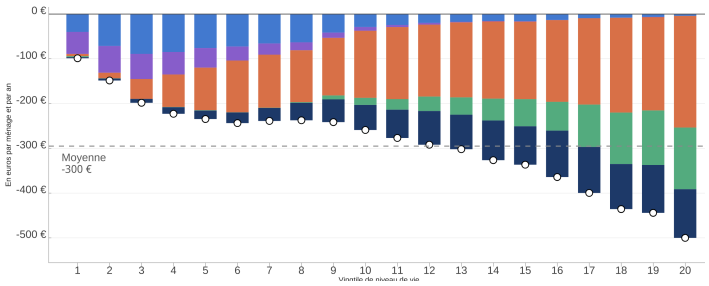
En euros, ce sont les ménages des classes moyennes et ceux des plus aisés qui contribueraient le plus à l'effort. La perte moyenne augmente avec le niveau de vie, de 100 euros par an pour les 5 % les plus modestes à 500 euros pour les 5 % les plus aisés. C'est logique, la sous-indexation des pensions et le plafonnement de l'abattement de 10 % représentent 70 % de la perte de la moitié la plus aisée des ménages.

En niveau de vie, les plus démunis contribuent davantage. La perte atteint 0,84 % pour les 5 % les plus modestes, culmine entre le 3e et le 6e vingtile (0,82 % à 0,89 %), puis décroît régulièrement jusqu'à 0,35 % pour les 5 % les plus aisés. Les montants en jeu sont plus faibles en bas de la distribution, mais ils pèsent davantage sur les bas revenus. Pour les deux premiers vingtiles, les prestations représentent 90 % de la perte.

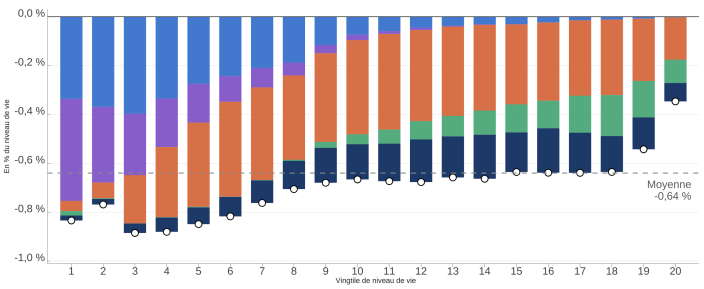
Pour voir le détail de la baisse par mesure :



Graphique 1. Effet des mesures sur le revenu disponible, en euros par ménage et par an



Graphique 2. Effet des mesures sur le niveau de vie, en %



Inégale « contribution » à l'effort pour le budget

Le gouvernement met en avant un effort « juste » et il précise « *L'effort sera partagé, il sera important, mais il sera juste* », c'est faux ! **Des contre-exemples le prouvent :**

- **Le revenu d'une mère seule** se compose pour moitié de revenus d'activité, pour moitié de prestations sociales : prime d'activité (230 €), aide au logement (365 €) et prestations familiales (620 €, qui regroupent allocations familiales, allocation de rentrée scolaire et allocation de soutien familial). En 2027, le gel de ces prestations sociales représente pour elle une perte de niveau de vie de l'ordre de 1 %.
- **Une personne célibataire** touchant un salaire de 3 000 € net, ou un couple dont chacun des deux membres gagne 3 000 € net par mois, se voit demander un effort de 0 % de son niveau de vie : aucune mesure du budget n'affecte son revenu courant.
- **Les retraités moyens et les fonctionnaires** perdent 2 %, et une mère seule de trois enfants sans activité 1,7 %.

Et pour les entreprises, le gel des exonérations de cotisations employeur leur coûtera 0,5 % de la masse salariale, tandis que les très grandes firmes bénéficieront d'une baisse de l'impôt exceptionnel sur les sociétés.

Et rien sur une hausse de l'imposition du patrimoine, sur les milliardaires, sur les outils qui feraient participer les plus riches à l'effort à proportion de leurs moyens.

Des dizaines de milliers de retraité·es pour la défense du système public des pensions à Madrid

Le 24 octobre, la cinquième édition de cette marche nationale a rassemblé environ 50 000 retraité·es et s'est caractérisée par une affluence plus nombreuse que les années précédentes. L'Unirs et l'Union syndicale Solidaires ont participé à cette manifestation dans le cortège de nos camarades de la Cgt espagnole, membres du Réseau International de Solidarités et de Luttes.

« *Les pensions ne sont pas à vendre* », « *Contre les coupes budgétaires et les privatisations* » figuraient sur de nombreuses pancartes. La problématique des retraites constitue un des thèmes de la campagne électorale des législatives anticipées du 29 novembre prochain.
Un député de Vox (extrême-droite) a qualifié le système public des pensions de zombie et a préconisé la capitalisation et les fonds de pension. Le Parti Populaire (droite) a dit qu'il fallait réformer avec « courage », ritournelle bien connue des deux côtés des Pyrénées.

Les organisateurs de la marche interpellent également la coalition au pouvoir actuellement dirigée par le PSOE et revendiquent d'aligner la pension minimale sur le salaire minimum, de supprimer l'écart des pensions entre les hommes et les femmes, et d'abroger les pénalités aux personnes qui perdent leur emploi dans le cadre d'une retraite anticipée.

Les images de l'expulsion de Maricarmen à 87 ans de son appartement madrilène où elle avait toujours vécue a déclenché une vague de manifestations dans toute l'Espagne. Cette crise structurelle du logement est provoquée essentiellement par des achats massifs immobiliers par des fonds spéculatifs et autres fonds vautour. L'occupation, dés le 26 septembre d'une des principales places de Madrid la Puerta del Sol témoigne de la colère sur la cherté des loyers qui amputent le montant des salaires et des retraites. Ce campement a été démantelé par la police début novembre. La présence du syndicat des locataires à la manifestation des retraités atteste de cette convergence des luttes.

Le mouvement social des retraité·es dans l'état espagnol, implanté sur l'ensemble du territoire avec ses modalités particulières organisationnelles articulant collectifs locaux, syndiqué·es et non syndiqué·es, coordinations régionales et nationales et mouvement syndical explique ce dynamisme.

À partir du constat d'un regain des luttes sociales à l'échelle européenne, le succès de la mobilisation des retraités du 24 octobre dans les rues de Madrid, en témoigne, à l'instar de la grève générale interprofessionnelle du 11 novembre, la première de ce type depuis 12 ans.